

Edito

Marc TEYSSIER d'ORFEUIL

Délégué Général du Club des PPP



d ut perspiciatis unde omnis iste natus error sit voluptatem accusantium doloremque laudantium, totam rem aperiam, eaque ipsa quae ab illo inventore veritatis et quasi architecto beatae vitae dicta sunt explicabo. Nemo enim ipsam voluptatem quia voluptas sit aspernatur aut odit aut fugit, sed quia consequuntur magni dolores eos qui ratione voluptatem sequi nesciunt. Neque porro quisquam est, qui dolorem ipsum quia dolor sit amet, consectetur, adipisci velit, sed quia non numquam eius modi tempora incidunt ut labore et dolore magnam aliquam quaerat voluptatem. Ut enim ad minima veniam, quis nostrum exercitationem ullam corporis suscipit laboriosam, nisi ut aliquid ex ea commodi consequatur? Quis autem vel eum iure reprehenderit qui in ea voluptate velit esse quam nihil molestiae consequatur, vel illum qui dolorem eum fugiat quo voluptas nulla pa d ut perspiciatis unde omnis iste natus error sit voluptatem accusantium doloremque laudantium, totam rem aperiam, eaque ipsa quae ab illo inventore veritatis et quasi architecto beatae vitae dicta sunt explicabo. Nemo enim ipsam voluptatem quia voluptas sit aspernatur aut odit aut fugit, sed quia consequuntur magni dolores eos qui ratione voluptatem sequi nesciunt. Neque porro quisquam est, qui dolorem ipsum quia dolor sit amet, consectetur, adipisci velit, sed quia non numquam eius modi tempora incidunt ut labore et dolore magnam aliquam quaerat voluptatem. Ut enim ad minima veniam, quis nostrum exercitationem ullam corporis suscipit laboriosam, nisi ut aliquid ex ea commodi consequatur? Quis autem vel eum iure reprehenderit qui in ea voluptate velit esse quam nihil molestiae consequatur, vel illum qui dolorem eum fugiat quo voluptas nulla pa

Date à retenir

Les 6^{èmes} Rencontres Internationales des PPP auront lieu les 10 et 11 octobre 2012 au Palais des Congrès de Paris

Rendez-vous sur le site des Rencontres www.Lrppp.com

Partenaires fondateurs :

NORTON ROSE
Cabinet d'avocats d'affaires international

FIDEPPP
CAISSES D'ÉPARGNE

IGD
The French Institute for PPP

EDIFICE CAPITAL

maPPP
Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat

Interview Michel BARNIER

Commissaire Européen au Marché Intérieur et aux Services

« La Commission a reconnu le potentiel des PPP pour jouer un rôle primordial dans le financement des infrastructures et des services publics, ainsi que pour stimuler la reprise économique. »



CPPP : Monsieur le Commissaire, quelle vision l'Europe porte-t-elle sur les PPP ?

M.B. : Dans sa Communication du 19 novembre 2009 sur le développement des Partenariats Public-Privé, la Commission a reconnu le potentiel des PPP pour jouer un rôle primordial dans le financement des infrastructures et des services publics, ainsi que pour stimuler la reprise économique.

Si une collectivité locale souhaite s'engager sur cette voie, le recours aux PPP peut contribuer à l'amélioration de la qualité des projets, grâce à l'accès au savoir-faire des entreprises privées et assurer un meilleur rapport qualité/prix. Dans certains cas, les PPP permettent d'exécuter les projets qui, autrement, n'auraient pas pu être réalisés, dans l'absence de fonds disponibles. En effet, les PPP permettent de mobiliser le capital privé et d'éta-

ler le coût de financement sur le cycle de vie de l'infrastructure. La Commission poursuit un certain nombre d'initiatives visant à faciliter le financement des PPP ou renforcer les compétences des administrations nationales, souvent en coopération avec la Banque Européenne d'Investissement, mais aussi la clarification et l'adaptation du cadre juridique. Notamment, la Commission promeut les activités du Centre européen d'expertise en matière des PPP (EPEC) et contribue à l'instrument de garantie de prêt pour les projets relevant du réseau transeuropéen de transport, au Fonds européen 2020 pour l'énergie, le changement climatique et les infrastructures (Fonds Marguerite) ou encore au Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique.

►►► SUITE EN P.4 DU CAHIER SPÉCIAL

Interview Jacques de LAROSIÈRE

Ancien Directeur Général du FMI, Ancien Gouverneur à la Banque de France



En quoi la réglementation financière fait-elle obstacle à l'investissement à long terme ?

Il faut distinguer Bâle III, les règles de liquidité et Solvency II. Les conséquences économiques de ces réglementations financières sont particulièrement lourdes pour l'Europe, puisque près des trois-quarts de l'économie de l'Europe continentale sont financés par intermédiation bancaire. Par ailleurs, la pénalisation de l'Europe par rapport aux États-Unis est encore plus grave car seules les grandes banques internationales américaines ont vocation à être soumises aux règles de Bâle III, alors que les banques régionales (non soumises à ces règles) ont un rôle important dans le financement des PME. Si une transition vers un mode de financement anglo-saxon, plus orienté vers les marchés est une nécessité, elle devra être organisée. Cependant les contraintes à court terme nécessitent de véritables solutions rapides à mettre en place.

Comment trouver des solutions concrètes au problème posé ?

La solution la plus simple serait de renégocier les aspects les plus négatifs de la réglementation pour le financement à long terme. ►►► SUITE PAGE 2



Charles KOFFI DIBY

Ministre de l'Economie et des Finances, Côte d'Ivoire

« Je me félicite de l'engagement de partenaires auprès des autorités africaines et particulièrement celles de la Côte d'Ivoire, en vue de l'implantation des Partenariats Public-Privé qui s'avèrent une alternative crédible en matière d'investissement dans le cadre du processus de développement économique et social de nos pays. La qualité de la représentation et l'engagement qu'a suscité le Forum International Africain des Investissements en PPP du mois d'avril, traduisent l'intérêt que toutes les organisations respectives accordent à ce sujet, qui constitue un nouveau départ dans les relations entre les investisseurs potentiels, les partenaires au développement, les pays membres du Réseau Afrique Francophone des Partenariats Public-Privé et la société civile. C'est donc avec un grand intérêt que nous avons accueilli la tenue d'une telle rencontre dont le but est d'approfondir la compréhension des acteurs aux enjeux des PPP dans le domaine des infrastructures, de partager des expériences en Afrique et de promouvoir le potentiel d'investissement des pays membres du Réseau. Il est indispensable de recourir à des mécanismes de financement innovant, notamment avec l'implication du secteur privé dans une optique de partage de risque. Tel est l'intérêt des PPP, que le Gouvernement ivoirien entend promouvoir, en améliorant le climat des affaires et en structurant, à travers le Comité national PPP, les projets viables. » ■

SOMMAIRE : CAHIER GÉNÉRAL

Page 2 :

La Vie du Club : Le petit-déjeuner autour de Hubert du Mesnil ; le groupe de travail Université ; la soirée du Club à la Tour Eiffel.

Page 3 :

La remise des prix des PPP-Edifice Capital.

Page 4 :

Le Club souhaite la bienvenue à ses nouveaux partenaires ; les animations du Club ; le Club s'internationalise.

CAHIER SPÉCIAL INTERNATIONAL

En Une :

Interviews de Jean-Paul FOURNIER et de Bernadette LACLAIS.

Page 2 et 3 :

Le point de vue de la MAPP et de l'IGD ; Les témoignages d'Edifice Capital et d'Olivier ORTEGA ; les projets étatiques : CPE et Défense avec les projets Roc-Noir et Balard.

Page 4 et 5 :

La ville de Paris et la performance énergé-

tique : le CPE école de Paris, l'éclairage de Paris ; La performance énergétique selon Dalkia ; témoignage public sur les lycées d'Alsace.

Page 6 et 7 :

COFELY et les CPE ; L'expérience « mixte » de Bougival ; témoignages d'INEO et du FIDAL.

Page 8 :

Ce qu'en pense le privé : ALSTOM, la CRAM, GB2A.

►►► SUITE DE L'INTERVIEW
DE JACQUES DE LAROSIÈRE

Mais cette voie me paraît illusoire. Il y aura sans doute quelques aménagements sur tel ou tel point. Le gros du train a déjà été lancé comme le fait de pousser au maximum les ratios de fonds propres pour obliger les banques à réduire leur taille en se « deleverageant ». Restent des solutions « alternatives » qui pallieraient dans une certaine mesure les effets de la désintermédiation du crédit par les banques :

- Les PPP qui vont dépendre en partie, de l'appétit que manifesteront les banques pour fournir les crédits nécessaires dans les phases de construction.

- Les « project bonds » qui n'auraient aucune incidence sur la dette publique, l'idée étant de créer un nouvel instrument qui encouragerait la levée de fonds privés pour faciliter des financements de projets à long terme. Ce dispositif pourrait donc « libérer » des financements longs aujourd'hui découragés par la difficulté de trouver des bons suffisamment bien notés.

- La titrisation des crédits bancaires dans la mesure où les banques sont amenées, pour des raisons réglementaires, à réduire l'octroi de crédit. On devrait réfléchir activement à l'idée d'une renaissance, bien encadrée, de la notion de titrisation de crédits. ■

Pendant que la campagne électorale battait son plein, nous avons reçu Jacques de Larosière qui fut entre autres, Directeur Général du FMI, pour échanger sur l'impact des normes prudentielles sur le financement des PPP. Côté «groupes de travail» le Club des PPP a été très actif avec un groupe portant sur les questions de financement et un autre sur les bonnes pratiques de l'exécution du CP. Le Club a également organisé une rencontre à l'AMIF, avec le groupe Marsh et la ville de Goussainville.

16 mai 2012

Petit-déjeuner avec Jacques de Larosière

L'impact des normes prudentielles sur le financement des PPP

Chez Françoise

Le 15 avril, le Club des PPP et ses membres ont rencontré Jacques de Larosière dans le cadre d'un petit-déjeuner « Chez Françoise ». Avant d'exercer les fonctions de Gouverneur de la Banque de France de 1987 à 1993, il fut Directeur Général du Fond Monétaire International de 1978 à 1987. Sa grande expérience des sujets économiques et financiers a apporté un éclairage sur les difficultés auxquelles font face les acteurs des PPP.

Les effets combinés d'une crise financière latente et d'un accroissement des normes prudentielles, Bâle III et Solvency II, ont réduit l'accès aux financements, notamment bancaires et le potentiel en investissement public. Les exigences en fonds propres, en liquidités, pour les acteurs financiers dans leur ensemble, banques comme investisseurs institutionnels, empêchent aujourd'hui tout financement de l'économie à un moment où celle-ci en a le plus besoin. Le secteur des PPP n'est en ce sens pas en reste depuis 2009. Si la régulation d'une économie financiarisée qui,



Une trentaine de partenaires sont venus écouter Jacques de Larosière à l'occasion de ce petit-déjeuner

livrée à elle-même, peut avoir des effets désastreux, est nécessaire, cela ne doit pas se faire au dépend de l'économie.

Le recours se situe dans la sollicitation des marchés de capitaux et obligataires, comme c'est le cas dans le monde anglo-saxon. Plusieurs initiatives, comme le project bonds ou encore le Fonds Commun des PPP, permettront de résoudre le déficit en investissements structurants auquel fait face l'Europe aujourd'hui. L'impératif, pour le financement des PPP

est d'intégrer un recours plus large au financement obligataire, tout en permettant une analyse et une répartition optimale des risques dans les projets. En ce sens, le rôle des banques, notamment en phase de construction, est primordial. Il faut ainsi trouver un équilibre entre la phase de construction et d'explo-

itation, qui renvoient toutes les deux à des risques différents et donc à des investisseurs différents. ■

Groupes de travail

Le Club

15 mai 2012 Groupe de travail sur le financement



Le Club des PPP a vocation depuis un an à être un espace de réflexion sur les thématiques qui touchent au secteur des PPP, en réunissant autour d'une même table tous les acteurs qui interviennent sur le montage des projets. Les groupes de travail sont ainsi l'occasion de faire le point de manière pragmatique sur les succès du Contrat de Partenariat mais aussi sur ses contraintes et ses difficultés. Le financement étant devenu l'un des principaux freins auquel doit faire face le PPP aujourd'hui, le Club des PPP a décidé de lancer un groupe de travail sur cette thématique.

Autour d'une table réunissant industriels, conseils et prêteurs, l'avis était unanime : les difficultés de financement rencontrées par tous les acteurs ne font que grandir et remettent ainsi en question la pérennité d'un outil qui a fait ses preuves depuis sa création. La dégradation du secteur bancaire observé depuis la crise empêche aujourd'hui une véritable analyse des

projets et le montage n'en devient que plus difficile. Il faut ajouter à cela l'impact des normes prudentielles issues des accords de Bâle III et de Solvency II, qui réduit la capacité de financement des acteurs financiers dans leur ensemble.

Plusieurs solutions ont ainsi été avancées par les acteurs. En premier plan, il s'agit du recours aux marchés de capitaux, notamment via la création d'un Fonds Commun des PPP qui permettra de répondre aux besoins en grandes infrastructures structurantes, comme celles des Lignes à Grande Vitesse. Le but est de faire appel aux investisseurs institutionnels qui détiennent une grande partie de l'épargne, abondante sur les marchés. L'autre sujet qui a été abordé est celui de l'impact des procédures sur l'équilibre des offres financières entre leur remise et la signature du contrat. Il est ainsi du rôle du Club des PPP de favoriser le dialogue afin d'apporter au secteur dans son ensemble les solutions qui permettront à cet outil qui a fait ses preuves de perdurer. ■



Le groupe de réflexion sur les questions de financement s'est tenu au sein des locaux de Com'Publics avec Laurence Van Prooijen (photo du haut) représentant la MAPPP.

8 mars 2012

Groupe de Travail sur les bonnes pratiques de l'exécution du Contrat de Partenariat



Frédérique Olivier et Marc Teyssier d'Orfeuil ont co-animé la première séance du groupe de travail

L'idée avait été lancée par l'un de nos partenaires, Frédérique OLIVIER de DS Avocats, lors d'un petit-déjeuner du Club en début d'année portant sur les orientations stratégiques. Le projet d'un groupe de travail consacré à l'exécution du Contrat de Partenariat a semble-t-il séduit l'ensemble de nos partenaires à tel point que le groupe a été scindé en trois sous-groupes.

Le 8 mars, une vingtaine de membres du Club des PPP s'est réunie dans nos locaux pour aborder la thématique de l'exécution du Contrat de Partenariat, afin d'en dégager les bonnes pratiques et d'organiser ainsi sa promotion et sa défense.

L'ensemble des participants s'est mis d'accord pour lister les atouts économiques et qualitatifs du CP tout en étant réaliste sur les aspects perfectibles de l'outil.

Le nombre de participants étant trop élevé pour pouvoir approfondir les sujets, trois groupes de travail ont été constitués pour réaliser un vrai bilan des pratiques et des améliorations à apporter en ce qui concerne la phase d'exécution du CP.

Un premier groupe, co-animé par Cyril BARADUC (Juristat) traitera des moyens apportés au CP et à son exécution : moyens humains, moyens organisationnels tant du côté de la personne publique que du côté de l'opérateur privé, organisation de la transition entre la phase de passation et la phase d'exécution, la continuité du contrat, etc...

Un deuxième groupe, co-animé par Frédérique OLIVIER (DS Avocats) abordera le contrat en tant que boîte à outils et pas nécessairement avec une unique vision de juriste.

Le troisième groupe enfin, co-animé par François-Xavier VELAZQUEZ (ETDE) restera plus dans une logique opérationnelle en traitant du cycle de vie du CP, de la phase investissement, d'exploitation, de conception et de l'enchaînement de ces phases.

Il a été convenu que nous organisions une réunion par mois pour chaque « sous-groupe » d'ici le mois de juillet avec une séance conclusive en septembre pour essayer de consolider les propos qui auront été tenus et d'élaborer une synthèse de recommandations. Telle est l'ambition de nos travaux ! ■



Toute l'équipe du Club des PPP et de Com Publics s'associe pour vous faire part du décès de **Claude MARTINAND**, Président de l'IGD.

Il était un homme de caractère, franc, impressionnant, extrêmement cultivé et un précurseur dans le dialogue public privé.

C'est un honneur pour nous d'avoir croisé sa route

12 Avril 2012

Rencontre avec les élus locaux d'Ile de France à l'AMIF

Rencontre du Club PPP, co-animée par Marsh sur la gestion des risques dans le contrat de partenaire



Thomas Graiff (Marsh) à l'origine de cette rencontre et Marc Teyssier d'Orfeuil (DG du Club PPP) animateurs de la table-ronde.



Chikh Belkacem, Directeur Général Adjoint à la Mairie de Goussainville et Sevgi Karaman, Adjoint au maire.



Michel Scialom de la MAPPD et Julie de Brux, Responsable R&D chez Vinci Concessions.



Rollon Mouchel-Blaisot, Directeur Général à l'AMF.

Le Club des PPP et le groupe Marsh ont organisé une rencontre régionale d'élus et d'experts, le 15 avril 2012 sur le thème de « la gestion des risques dans les dossiers de Contrat de Partenariat : l'exemple de l'éclairage public de la ville de Goussainville ». Cette rencontre organisée en partenariat avec l'Association des Maires de France et l'Association des Maires d'Ile-de-France, a mobilisé les élus franciliens autour de ce sujet déterminant pour la bonne conduite et l'équilibre des projets PPP.

Etaient présents pour discuter de ce sujet, Thomas GRAIFF, Directeur Secteur Public au groupe

Marsh, Michel SCIALOM, Directeur de projet à la Mission d'Appui aux PPP, Julie DE BRUX, Responsable de la Recherche&Développement chez VINCI Concessions, Sevgi KARAMAN, Adjointe au Maire de Goussainville en charge des Finances et des Marchés Publics et Chikh BELKACEM, Directeur Général Adjoint à la Mairie de Goussainville.

La rencontre aura ainsi permis de revenir sur ce qu'est le Contrat de Partenariat, c'est-à-dire un contrat global associant mission de financement, de conception, de construction et de maintenance ou exploitation. Si ses avantages sont indéniablement l'efficacité économique et les ob-

jectifs de performance qu'il implique, il ne doit pas être utilisé comme un outil anodin puisqu'il nécessite une longue préparation en amont ainsi qu'une préparation déterminante de la personne publique.

Les échanges ont ainsi pu mettre en lumière la parfaite adéquation entre l'éclairage public et le Contrat de Partenariat, alors même que pesaient des doutes au moment de sa création. La complexité ainsi que les objectifs de performance, notamment énergétiques, ont permis un développement de cette combinaison qui représente aujourd'hui plus de 30% du marché des PPP.

Les représentants de la Mairie de Goussainville ont aussi mis en lumière le respect du service public et sa continuité, le respect des délais avec un coût global optimisé. A noter aussi que le recours au Contrat de Partenariat s'est fait dans le respect des finances publiques locales et leur équilibre.

Rollon MOUCHEL-BLAISOT, Directeur Général de l'Association des Maires de France, a également honoré l'assemblée de sa présence. Il en a profité pour alerter les élus locaux des problèmes de financement des investissements publics auxquels ils font tous face. ■

ACTUALITÉS

Premier essai de roulage du tramway du Grand Dijon

Le jeudi 16 février 2012, François REBSAMEN, Sénateur-Maire de Dijon et Guy LACROIX, PDG d'INEO ont exceptionnellement conduit le tramway du Grand Dijon, lors d'un premier essai technique réussi dans la ville. Ce baptême du rail a ponctué un calendrier ambitieux et maîtrisé pour la pose des équipements électriques du réseau de tramway, mené en parfaite coordination avec la construction de la plateforme sur laquelle filent les 20 km de voie ferrée. Le choix de mandater un partenaire unique (INEO associé pour le financement au FIDEPPP) afin d'assurer l'ensemble du pack énergie du projet durant 26 ans se révèle déjà gagnant. Le Club des PPP tenait à saluer ce PPP, unique au jour d'aujourd'hui pour l'énergie d'un tramway et qui entre désormais dans sa phase active. ■



François Rebsamen, Sénateur-Maire de Dijon, les équipes de INEO et de Alstom Transports au premier essai technique du tramway du Grand Dijon.

Signature du CP pour les collèges de Seine Saint-Denis



Claude Bartolone, Président du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis et son Vice-Président Matthieu Hanotin, entourés de leurs partenaires pour la signature du CP sur les collèges à Bobigny.

Après avoir été approuvés le 20 mars dernier, les CP pour la construction de 12 collèges, 8 équipements autonomes, 5 cuisines centrales, 1 internat et 1 piscine ont été signés le 5 avril à l'Hôtel du Département de Bobigny (93), en présence de Claude BARTOLONE, le Président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis, et son Vice-Président Matthieu HANOTIN. Deux de nos partenaires sont par ailleurs impliqués dans le contrat : Fayat pour la construction et la rénovation de 4 collèges et Arkea pour le financement du lot n°2. Les travaux devraient débuter début 2013 pour une livraison attendue en septembre 2014. Claude BARTOLONE en a profité pour préciser que le coût du recours au PPP ne déstabilise en rien les finances du département. Faisant indéniablement preuve d'un bon discernement, il a également souligné l'adéquation de l'outil CP pour faire face au déficit en infrastructures scolaires. ■

Loiret : 3 collèges, 2 collectivités



Le futur collège de Saint-Ay dans le Loiret

Éric DOLIGÉ, Président du Conseil Général du Loiret, Pauline MARTIN, Maire de Meung-sur-Loire et Catherine PENNETIER de Auxilip ont signé le 29 mars le premier CP mutualisé en France pour la réalisation du collège de Saint-Ay ainsi que la salle polyvalente et le collège de Meung-sur-Loire. C'est la première fois que deux collectivités locales, une mairie et un département, s'associent contractuellement à un partenaire privé.

L'entreprise retenue construira et exploitera ces trois édifices pendant 20 ans, ainsi que les abords de ces équipements. Les chantiers débiteront cet été pour une livraison prévue pour la rentrée scolaire de 2013. L'objectif de ce contrat unique est de réduire les coûts et les délais en mutualisant les opérations des deux collectivités. Ce contrat permettra en effet de gagner du temps pour réaliser ces trois projets et permettra également un meilleur fonctionnement car le prix inclut la maintenance complète de ces structures. ■

Pose de la 1^{ère} pierre du centre aqualudique de Saint-Dié-des-Vosges

La première pierre du centre aqualudique de Saint-Dié-des-Vosges a été posée le vendredi 1^{er} juin par le Maire et ancien Ministre Christian PIERRET et Caroline FORTIER, Directeur Général Adjoint du Groupe Financière Duval. Baptisé Aqua Nova America en référence à l'histoire de Saint-Dié-des-Vosges qui assume parfaitement son statut de « marraine de l'Amérique » (c'est ici que le Nouveau Monde a été baptisé « America »), le centre est un projet ambitieux qui vise à renforcer considérablement l'offre sportive et touristique de la ville, voire de tout le bassin de la Déodatie. Une consultation avait été lancée en mars 2010 en vue de confier à un partenaire privé le financement, la



DR



Discours de Christian Pierret lors de la pose de la première pierre du centre aqualudique de Saint-Dié-des-Vosges, auprès de Armelle de Gayffier et Emmanuel Gazeau.

conception, la construction, l'entretien, la maintenance et l'exploitation du centre.

Un contrat de partenariat, d'une durée de 25 ans à compter de la livraison des ouvrages, a été signé en décembre 2011 entre la ville et la société Aquadié, constituée autour du Groupe Financière Duval, de l'exploitant Espace Récréa et de Dalkia. Chabanne & Partenaires Architectes associé à BEST Ingénierie

ont conçu le projet, tandis que Spie Batignolles Est en assurera la construction.

Lors de cet événement, Christian PIERRET a rappelé dans son discours l'intérêt d'un tel projet pour tout le territoire lorrain, d'abord en termes d'emplois créés, et, globalement, en termes d'attractivité supplémentaire pour la Ville.

Pour Christian PIERRET, le montage en PPP permet de garantir les intérêts de la Ville qui disposera d'un équipement en bon état de fonctionnement à l'issue du contrat. Caroline FORTIER a quant à elle mis l'accent sur la vision du programme portée par le Maire et ses équipes, qui a conduit les partenaires privés à répondre à cette exigence en conjuguant créativité et maîtrise des coûts.

Après la pose de la première pierre, la maquette du projet a été dévoilée, suivie d'un cocktail chaleureux sur l'emplacement du futur centre aqualudique, et en plein cœur des Vosges. ■

DOCAPOST



► Muriel BARNÉOUD Directeur Général DOCAPOST

DOCAPOST, société du Groupe La Poste, experte en gestion documentaire, e-services et gestion des processus client, accompagne les entreprises et les administrations sur toute la chaîne de valeur du document, des processus métiers et des échanges électroniques.

DOCAPOST propose des solutions évolutives, sur mesure ou clés en main, qui soutiennent le développement des entreprises et institutions, l'optimisation de leurs processus internes et une gestion simple de leurs échanges avec leur écosystème (clients, citoyens, public, fournisseurs, partenaires, salariés...).

DOCAPOST est un acteur industriel, professionnel de deux mondes : celui des échanges papier et celui des échanges numériques. Sa promesse est de proposer à ses clients « le meilleur des deux mondes ».

DOCAPOST maîtrise en outre la mise en place et le fonctionnement des plateformes d'intermédiation et les savoir-faire indispensables aux activités de la confiance numérique (autorité de certification, tiers archiver, hébergeur de données médicales, etc...).

DOCAPOST regroupe 4 600 collaborateurs répartis sur 450 sites en France (certaines activités étant opérées directement sur les sites des clients) et a

réalisé plus de 440 M€ de chiffre d'affaires en 2011. DOCAPOST est également présente dans de nombreux pays – Etats-Unis, Angleterre, Espagne, Mexique, ... – et offre ainsi à ses clients des solutions transfrontalières.

L'offre de DOCAPOST est audité et labellisée par des organismes indépendants pour en garantir une totale fiabilité.

« Forte d'une équipe de spécialistes des collectivités et des AMO du secteur public, DOCAPOST a pour ambition d'accompagner les institutions tout au long de leurs projets tant dans les phases amont de réflexion que dans les phases de mise en œuvre et de production ; ceci avec pour objectifs la parfaite adéquation entre les besoins et contraintes du secteur public et les attentes des usagers » Muriel BARNÉOUD, Présidente de DOCAPOST.

DOCAPOST est organisée selon 3 BU :

- DOCAPOST BPO dirigée par Eric BENO-LAUT,
- DOCAPOST DPS dirigée par Benoît PE-DOUSSAUT,
- DOCAPOST EBS (regroupant CERTINOMIS, Elettermail, SEFAS Innovation, SERES), dirigée par André VITAL, et un pôle Conseil, expert en diagnostic d'optimisation, DOCAPOST Conseil, dirigé par Jean-François RODRIGUEZ. Pour information, le Groupe LA POSTE a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 21,3 milliards d'euros en 2011. ■

BARCLAYS



► Antoine MATTON Manager, Barclays Infrastructure Funds

En quelques mots, pouvez-vous nous décrire l'activité de votre entreprise ?

Barclays Infrastructure Funds (BIF), filiale à 100% de la banque Barclays, est un gestionnaire de fonds, créé en 1996, en charge des investissements en capital dans les projets d'infrastructure en Europe sous forme de PPP/PFI. Nous sommes une équipe de 30 professionnels de l'investissement, dont 5 à Paris, où nous sommes présents depuis les premiers moments du PPP (nous avons notamment signé le premier contrat de partenariat passé par l'Etat Français, portant sur la rénovation de l'INSEP, en 2006).

Quelle(s) relation(s) entretient votre entreprise avec les Partenariats Public-Privé ?

A l'exception des projets d'énergie renouvelable (photovoltaïque et éolien), notre activité se cantonne aux Partenariats Public-Privé et en particulier aux contrats de partenariat. A ma connaissance, nous sommes leader européen par le nombre de projets réalisés en Europe (plus de 200). Nous intervenons dans la plupart des secteurs. En France, nous avons ainsi investi dans des lycées, des collèges, des universités, des hô-



Lounge de l'INSEP

pitaux, des bus hybrides, des réseaux haut-débit, des centres sportifs, des bâtiments administratifs ou encore des piscines.

Nous sommes exclusivement apporteurs de fonds propres, indépendants du prêteur Barclays. Par expérience, nous sommes un investisseur actif, proche de ses investissements. Nous sommes très attachés à la robustesse de nos sociétés et à la qualité de la construction et des services que celles-ci fournissent à la personne publique pendant la durée des contrats. Ainsi, en 16 ans d'activité, un seul de nos deux cents contrats a été résilié à ce jour.

Quelle(s) raison(s) vous ont motivé à rejoindre le Club des PPP ?

Au-delà d'un lieu d'échanges riche, le Club nous apparaît un outil efficace, bénéfique pour le développement du marché, en particulier par son action de sensibilisation auprès des acteurs publics. Et puis j'espère que ça nous permettra de recevoir un prix des PPP !!! ■

ARKÉA



Nathalie MARCO-SARRAZIN Financements Spécialisés

Présentation d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

Filiale du groupe de bancassurance Crédit Mutuel Arkéa, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels intervient sur trois marchés : les entreprises dont le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 10 millions d'euros, le secteur public local et les institutionnels (collectivités, santé, logement social, économie sociale), la promotion immobilière. Elle met à la disposition de ses clients une gamme complète de prestations et de services bancaires. Sa vocation est d'accompagner dans la durée l'ensemble des acteurs du développement économique à travers une gamme de produits et de services qui répondent à tous leurs besoins : financements, flux, épargne, moyens de paiements, gestion d'actifs, commerce international, assurance, épargne retraite, épargne salariale...



Valentine GAMOT Financements Spécialisés

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels est implantée partout en France au travers de 19 centres d'affaires.

Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et les partenariats public-privé

L'équipe du département des financements spécialisés d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels accompagne sur tout le territoire national les clients entreprises et les personnes publiques dans leurs projets de PPP en proposant des financements adaptés ainsi que les instruments de couverture associés. La banque peut intervenir à la fois en tant qu'arrangeur, prêteur ou agent

Au niveau infrastructures de transport, Arkéa Banque E&I finance la LGV Bretagne Pays de Loire et l'autoroute A63 dite Atlandes. Pour ce qui est des infrastructures bâties, elle



Charlotte LAVIT Adjoint au Responsable des Financements Spécialisés

finance le lot 2 des collèges de Seine Saint-Denis, le Stade Vélodrome de Marseille et l'Hôpital Haut Limousin. Elle finance également d'autres équipements publics tel que l'incinérateur d'Antibes.

Pourquoi avez-vous rejoint le club des PPP ?

Compte tenu de sa stratégie de développement sur le marché des PPP et de son implication opérationnelle dans le financement de ces projets, ARKEA Banque E&I considère qu'il est important de participer activement au Club des PPP. Lieu d'échanges avec les intervenants public et privé, le Club contribue au partage de bonnes pratiques en vue du développement d'un marché pérenne et équilibré contribuant efficacement à la réalisation des investissements publics utiles pour nos régions. ■

ARKÉA en Chiffres

- 3,2 Millions de sociétaires et clients
 - 9 000 collaborateurs
 - 40,2 milliards d'euros d'encours de crédits
 - 57,9 milliards d'euros d'encours d'épargne, Aix-en-Provence-Marseille, Toulouse
 - 10,3% de ratio Tier 1
 - 84 milliards d'euros de total de bilan
- A+/A-1 notation LT/CT S&P



Le futur Collège Jean Jaurès, à Villepinte

ACTUALITÉS / PRIX



Le Trophée du Droit et de la Finance

Le Club des PPP se félicite du prix qui a été remis à notre partenaire GB2A à l'occasion de la 11^e Cérémonie de remise des Trophées du Droit et de la Finance qui s'est tenue le 29 novembre 2011 à Paris devant 700 décideurs juridiques. Cette cérémonie, devenue incontournable au sein du paysage

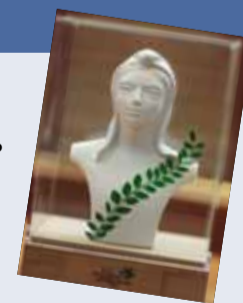
français a pour ambition de distinguer grâce à un jury de professionnels de renom, les acteurs les plus performants du Droit, dans leur spécialité et pour leur excellence. Lauréat dans la catégorie « Equipe Montante », le Cabinet GB2A a reçu le prix de la meilleure équipe montante en PPP et financement de projets. ■

Le Prix des Énergies Citoyennes



Cette année encore, le Club des PPP a fait partie du jury pour le Prix des Énergies Citoyennes 2012, qui a pour objectif de valoriser les collectivités qui ont mis en place des stratégies énergétiques locales. COFELY et ses partenaires ont ainsi récompensé 12 collectivités (Alfortville, Breuilleville, C.A du Puy-en-Velay, Saint-Médard-en-Jalles, Bagnères-de-Luchon, Chilly-Mazarin, Maromme, SICSEF) dont 3 Prix

Coup de Cœur (Seine-Saint-Denis, Villefranche sur Saône, Région Rhône Alpes) et 1 Prix des internautes (C.A Grand Montauban). ■



Par un arrêté du 14 février 2012, François BAROIN, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a nommé Marc TEYSSIER d'ORFEUIL, Délégué Général du Club des PPP, membre du Comité de Développement des Partenariats Public-Privé.

Cette nomination est avant tout le signe d'une reconnaissance pour la qualité des travaux du Club et la motivation avec laquelle celui-ci a porté le modèle du CP, et ce, grâce à tous nos partenaires que nous tenons à remercier ici. Le Comité est composé de 13 grands noms du PPP : Christophe BAULINET, François BERGÈRE, Stéphane BRACONNIER, Bernard DEPIERRE, Marie-Hélène DES ESGAUX, Éric DOLIGÉ, Jean-Claude GONDARD, Michel GRALL, Hervé MARITON, Annick PILLEVESSE, Stéphane SAUSSIER et René SOUCHON.

Le Club des Partenariats Public-Privé

10 rue de Sèze 75009 Paris • Tél : 01 44 18 14 58 • Fax : 01 45 51 83 13 • email : clubppp@wanadoo.fr • Site Internet : www.club-ppp.org

Rédacteur en Chef : Marc Teyssier d'Orfeuil • Directeur de la Publication : Marc Teyssier d'Orfeuil

Ont participé à ce numéro : Marie Le Hénaff, Céline Prat, Pierre Delorge • Directrice artistique : Constance Bernard • Imprimé par : EcomX • Imprimé sur papier recyclé • Trimestriel • ISSN : 1953-6062